

**BOURGEOISIE
DE MARTIGNY-COMBE**



BUDGET 2022

TABLE DES MATIERES

• Convocation à l'assemblée bourgeoise	3
• Message.....	4-5
• Plan financier	6
• Aperçu du budget du compte de résultats et du compte des investissements.....	7
• Aperçu du budget du compte de résultats échelonnés	8
• Aperçu du budget du compte de résultats selon la classification fonctionnelle	9
• Aperçu du budget du compte de résultats selon la classification par nature.....	10
• Aperçu du budget du compte des investissements selon la classification fonctionnelle	11
• Aperçu du budget du compte des investissements selon la classification par nature	12
• Budget du compte de résultats détaillé	14-18
• Budget du compte des investissements détaillé.....	20
• Tableau des immobilisations	21
• Aperçu des indicateurs	22
• Principes pour la présentation et la tenue du compte de la bourgeoisie	23-27



**COMMUNE DE
MARTIGNY-COMBE**

Route de la Croix 32
Case postale 25
1921 Martigny-Croix

Martigny-Croix, le 19 novembre 2021

A V I S

Séance de l'Assemblée bourgeoisiale

Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

L'Assemblée bourgeoisiale est convoquée le

jeudi 9 décembre 2021 à 19h15

à la salle de l'Eau-Vive à Martigny-Croix.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 10 juin 2021.
2. Approbation du prêt financier de la Bourgeoisie à la Municipalité.
3. Présentation de la planification financière 2022-2025.
4. Présentation et approbation du budget 2022 de la Bourgeoisie
5. Demande d'agrégation bourgeoisiale de Mme Christine Pustel pour elle et son fils mineur Lorenzo.
6. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée du 10 juin 2021, le budget 2022 de la Bourgeoisie ainsi que la planification financière 2022-2025 peuvent être consultés au bureau communal durant les heures d'ouverture et sur le site internet de la Commune (www.martigny-combe.ch).

En restant naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Chères Citoyennes, Chers Citoyens, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire

Pascal Giroud

La Présidente

Florence Carron Darbellay

MESSAGE INTRODUCTIF

Chères Bourgeoises, Chers Bourgeois,

Nous avons le plaisir de vous remettre, ci-après, le budget 2022 de la Bourgeoisie. Celui-ci, tel que présenté, tient compte de l'introduction au 1^{er} janvier 2022 du MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2). La nomenclature, la numérotation des comptes et les principes comptables ont ainsi été modifiés dans le but d'harmoniser les comptes communaux et bourgeoisiaux au niveau cantonal. Le budget 2021 ainsi que les comptes 2020 ont également été adaptés afin de respecter les nouvelles normes comptables et afin de pouvoir servir de point de comparaison avec le budget 2022.

1. PLAN FINANCIER

Le plan financier de la Bourgeoisie de Martigny-Combe pour les années 2022 à 2025 prévoit des excédents de revenus en augmentation dans les années à venir. En effet, il n'y a pas d'investissements programmés pour les années 2023 à 2025. Dès lors, les amortissements vont diminuer au fil des années en allégeant la charge financière de la Bourgeoisie. Le plan financier reste prudent sur les revenus versés par le Triage forestier Martigny Vallée du Trient. Dès lors, en fonction des futurs versements de la participation au sein du triage forestier, le résultat pourrait être sensiblement meilleur. Ainsi, le capital propre devrait s'accroître d'ici à 2025 et l'endettement restera nul.

Pour rappel, le plan financier reste une ligne directrice et les budgets annuels seront soumis chaque année à l'Assemblée bourgeoisiale pour approbation.

2. COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

2.1 Compte de résultat

Avec des charges financières de **CHF 70'900** et des revenus financiers de **CHF 89'400**, le budget 2022 de la Bourgeoisie prévoit une marge d'autofinancement de **CHF 18'500**. Après comptabilisation des amortissements pour **CHF 18'700** et des prélèvements sur le fonds forestier de réserve de **CHF 9'000**, le compte de résultats présente un excédent de revenus de **CHF 8'800**.

En comparaison avec le budget 2021 et les comptes 2020, cet excédent de revenus est dû principalement à la recette budgétée concernant le dividende de la participation au sein du Triage forestier de Martigny - Vallée du Trient.

La principale modification entre les comptes 2020, le budget 2021 sous MCH1 et le budget 2022 sous MCH2 provient de la différence des taux d'amortissement utilisés en 2022. En effet, le volume d'amortissement augmente fortement avec les taux différenciés ci-dessous :

- 10% pour les bâtiments d'alpage (inchangé par rapport à 2020 et 2021)
- 45% pour les biens meubles
- 50% pour les subventions d'investissement.

Au niveau des recettes de fonctionnement, le budget 2022 enregistre un montant de **CHF 4'500** relatif au prêt de la Bourgeoisie à la Municipalité ainsi qu'un montant de **CHF 40'000** concernant le résultat de la participation versée par le Triage forestier Martigny - Vallée du Trient.

Les recettes liées à la location des alpages restent identiques aux comptes 2020. Les montants de la vente de bois de feu restent quasi identiques aux années précédentes. Ils ont été estimés selon la moyenne des dernières années.

Pour rappel, la Bourgeoisie va continuer de subventionner la vente de bois à ses bourgeois en prenant à sa charge **CHF 20** par stère vendu pour les quatre premiers stères.

2.2 Compte des investissements

Au niveau du compte des investissements, un montant de CHF 15'000 est planifié pour l'année 2022. Il concerne l'achat et la pose de citernes pour la gestion de l'approvisionnement de l'eau sur l'alpage du Pro du Scex.

3. ÉVOLUTION PROBABLE DES ENGAGEMENTS ET DU CAPITAL PROPRE

3.1 Évolution probable des engagements

Modification des engagements

Capitaux de tiers au 01.01.2021	CHF	1'403
Variation probable du budget 2021 (-)	CHF	-11'100
Variation probable du budget 2022 (-)	CHF	-3'500
Capitaux de tiers au 31.12.2022	CHF	-13'197

3.2 Évolution probable du capital propre

Modification de la fortune/découvert

Fortune au bilan au 01.01.2021	CHF	2'231'647
Excédent revenus probable du budget 2021 (+)	CHF	29'200
Excédent revenus probable du budget 2022 (+)	CHF	8'800
Excédent du bilan au 31.12.2022	CHF	2'269'647

4. CONCLUSION

Le Conseil communal relève que grâce aux excédents de revenus prévus pour les budgets 2021 et 2022, notre Bourgeoisie reste toujours en mesure de faire face à ses engagements sur le long terme.

Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour vous remercier, Chères Bourgeoises, Chers Bourgeois, de la confiance que vous nous témoignez. Nous tenons enfin à remercier tout le personnel communal et la commission bourgeoisie pour le travail accompli et leur engagement au sein de notre Bourgeoisie.

Le Conseil communal

Plan financier

Résultat	Compte	Budget		Plan financier								
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031

Prévisions compte de résultats

Total des charges financières	71 219	64 600	70 900	71 100	71 300	71 500	-	-	-	-	-	-
Total des revenus financiers	158 868	91 700	89 400	90 500	91 700	92 900	-	-	-	-	-	-
Marge d'autofinancement	87 649	27 100	18 500	19 400	20 400	21 400	-	-	-	-	-	-
Amortissements planifiés	5 800	6 900	18 700	11 500	7 800	6 400	-	-	-	-	-	-
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	8 648	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	8 648	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	90 497	29 200	8 800	16 900	21 600	24 000	0	0	0	0	0	0

Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	-	16 000	15 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des recettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissements nets	0	16 000	15 000	0								

Financement des investissements

Report des investissements nets	-	16 000	15 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marge d'autofinancement	87 649	27 100	18 500	19 400	20 400	21 400	-	-	-	-	-	-
Excédent (+) découvert (-) de financement	87 649	11 100	3 500	19 400	20 400	21 400	0	0	0	0	0	0

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	90 497	29 200	8 800	16 900	21 600	24 000	-	-	-	-	-	-
Excédent /Découvert du bilan	2 231 647	2 260 847	2 269 647	2 286 547	2 308 147	2 332 147	2 332 147	0	0	0	0	0

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-87 649	-11 100	-3 500	-19 400	-20 400	-21 400	-	-	-	-	-	-
Capitaux de tiers	1 403	-9 697	-13 197	-32 597	-52 997	-74 397	0	0	0	0	0	0

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022
--	----------------	----------------	----------------

Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	71 219.35	64 600.00	70 900.00
Revenus financiers	+ CHF	158 868.25	91 700.00	89 400.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	87 648.90	27 100.00	18 500.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	87 648.90	27 100.00	18 500.00
Amortissements planifiés	- CHF	5 800.00	6 900.00	18 700.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	8 647.65	9 000.00	9 000.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	90 496.55	29 200.00	8 800.00

Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	-	16 000.00	15 000.00
Recettes	- CHF	-	-	-
Investissements nets	= CHF	-	16 000.00	15 000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	87 648.90	27 100.00	18 500.00
Investissements nets	- CHF	-	16 000.00	15 000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	87 648.90	11 100.00	3 500.00

Compte de résultats échelonné		Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	2 809.00	2 900.00	2 900.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	63 710.35	57 000.00	63 300.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	5 800.00	6 900.00	11 500.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
36 Charges de transferts	CHF	4 700.00	4 700.00	11 900.00
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	77 019.35	71 500.00	89 600.00
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	CHF	-	-	-
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	45 769.50	39 000.00	42 200.00
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	8 647.65	9 000.00	9 000.00
46 Revenus de transferts	CHF	-	-	-
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	54 417.15	48 000.00	51 200.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-22 602.20	-23 500.00	-38 400.00
34 Charges financières	CHF	-	-	-
44 Revenus financiers	CHF	113 098.75	52 700.00	47 200.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	113 098.75	52 700.00	47 200.00
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		90 496.55	29 200.00	8 800.00
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	90 496.55	29 200.00	8 800.00

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2020		Budget 2021		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	10 539.50	-	12 600.00	-	12 600.00	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	66 479.85	164 029.90	58 900.00	90 700.00	77 000.00	93 900.00
9 Finances et impôts	-	3 486.00	-	10 000.00	-	4 500.00
Total des charges et des revenus	77 019.35	167 515.90	71 500.00	100 700.00	89 600.00	98 400.00
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	90 496.55		29 200.00		8 800.00	

Compte de résultats selon les natures	Compte 2020		Budget 2021		Budget 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	2 809.00		2 900.00		2 900.00	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	63 710.35		57 000.00		63 300.00	
33 Amortissements du patrimoine administratif	5 800.00		6 900.00		11 500.00	
34 Charges financières	-		-		-	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		-	
36 Charges de transferts	4 700.00		4 700.00		11 900.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Revenus fiscaux		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		45 769.50		39 000.00		42 200.00
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		113 098.75		52 700.00		47 200.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		8 647.65		9 000.00		9 000.00
46 Revenus de transferts		-		-		-
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	77 019.35	167 515.90	71 500.00	100 700.00	89 600.00	98 400.00
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	90 496.55		29 200.00		8 800.00	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2020		Budget 2021		Budget 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
2 Formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	-	-	-	-	-	-
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	-	-	16 000.00	-	15 000.00	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	-	-	16 000.00	-	15 000.00	-
Excédent de dépenses		-		16 000.00		15 000.00
Excédent de recettes	-		-		-	

Compte des investissements selon les natures	Compte 2020		Budget 2021		Budget 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	-		-		15 000.00	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		16 000.00		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-		-		-
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	-	-	16 000.00	-	15 000.00	-
Excédent de dépenses		-		16 000.00		15 000.00
Excédent de recettes	-		-		-	

BOURGEOISIE DE MARTIGNY-COMBE



Compte de résultats



COMPTE DE RESULTATS			Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
Compte	MCH1	Désignation	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0		ADMINISTRATION GENERALE	12 600.00	-	12 600.00	-	10 539.50	-
01		LEGISLATIF ET EXECUTIF	2 900.00		2 900.00		3 198.00	
011		LEGISLATIF	-		-		-	
011.31		CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-					
011.313		PRESTATIONS DE SERVICE ET HONORAIRES	-					
011.3130.000	Nouveau	Frais assemblée bourgeoisiale						
012		EXECUTIF	2 900.00		2 900.00		3 198.00	
012.30		CHARGES DE PERSONNEL	2 900.00		2 900.00		2 809.00	
012.300		AUTORITES, COMMISSIONS ET JUGES	2 900.00		2 900.00		2 809.00	
012.3001.000	01.300.01	Indemnités Commission de la Bourgeoisie	1 900.00		1 900.00		1 809.00	
012.3001.001	01.399.02	Indemnités forfaitaires du conseil bourgeoisial	1 000.00		1 000.00		1 000.00	
012.31		CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-		-		389.00	
012.317		DEDOMMAGEMENTS	-		-		389.00	
012.3170.000	01.319.04	Frais de déplacement et autres frais	-		-		389.00	
02		SERVICES GENERAUX	9 700.00	-	9 700.00	-	7 341.50	-
022		SERVICES GENERAUX	9 700.00	-	9 700.00	-	7 341.50	-
022.31		CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	5 000.00		5 000.00		2 641.50	
022.310		CHARGES DE MATIERES ET DE MARCHANDISES	300.00		300.00		300.00	
022.3100.000	01.318.02	Frais administratifs divers	300.00		300.00		300.00	
022.313		PRESTATIONS DE SERVICE ET HONORAIRES	4 700.00		4 700.00		2 341.50	
022.3130.000	01.318.01	Frais de port	200.00		200.00		221.45	
022.3130.001	01.319.03	Activités des Bourgeois	2 500.00		2 500.00		22.90	
022.3130.002	01.321.01	Frais bancaire	100.00		100.00		140.00	
022.3132.000	01.318.04	Frais fiduciaire	1 400.00		1 400.00		1 400.10	
022.3137.000	01.319.01	Impôts communaux et cantonaux	500.00		500.00		557.05	
022.36		CHARGES DE TRANSFERTS	4 700.00		4 700.00		4 700.00	
022.361		DEDOMMAGEMENTS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES	4 500.00		4 500.00		4 500.00	
022.3612.000	01.318.05	Frais administration Municipalité	2 000.00		2 000.00		2 000.00	
022.3612.001	01.399.01	Participation des employés pour la Bourgeoisie	2 500.00		2 500.00		2 500.00	
022.363		SUBVENTIONS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES ET A DES TIERS	200.00		200.00		200.00	
022.3636.000	01.319.02	Cotisations et dons	200.00		200.00		200.00	

COMPTE DE RESULTATS			Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
Compte	MCH1	Désignation	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
022.42		TAXES ET REDEVANCES		-		-		-
022.421		EMOLUMENTS POUR ACTES ADMINISTRATIFS		-		-		-
022.4210.000	01.430.01	Emolument nouveaux bourgeois						

COMPTE DE RESULTATS			Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
Compte	MCH1	Désignation	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8		ECONOMIE PUBLIQUE	77 000.00	93 900.00	58 900.00	90 700.00	66 479.85	164 029.90
81		AGRICULTURE	30 700.00	11 700.00	16 900.00	11 700.00	16 974.80	11 287.65
818		AGRICULTURE DE MONTAGE	30 700.00	11 700.00	16 900.00	11 700.00	16 974.80	11 287.65
818.31		CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	12 000.00		10 000.00		11 174.80	
818.314		GROS ENTRETIEN ET ENTRETIEN COURANT	12 000.00		10 000.00		11 174.80	
818.3140.000	02.314.01	Entretien des Alpages	9 000.00		9 000.00		8 647.65	
818.3144.000	02.314.02	Entretien des bâtiments	3 000.00		1 000.00		2 527.15	
818.33		AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIFS	11 500.00		6 900.00		5 800.00	
818.330		AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES PA	11 500.00		6 900.00		5 800.00	
818.3300.400	02.331.02	Amortissements planifiés bâtiments	4 700.00		6 900.00		5 800.00	
818.3300.600	Nouveau	Amortissements planifiés biens meubles	6 800.00					
818.36		CHARGES DE TRANSFERTS	7 200.00		-		-	
818.366		AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 200.00		-		-	
818.3660.600	02.331.03	Amortissements planifiés subvention d'investissement	7 200.00					
818.44		REVENUS FINANCIERS		2 700.00		2 700.00		2 640.00
818.447		PRODUITS DES IMMEUBLES PA		2 700.00		2 700.00		2 640.00
818.4470.000	02.427.01	Locations des alpages		1 200.00		1 200.00		1 200.00
818.4470.001	02.429.01	Location "Chalet Bovinette"		1 500.00		1 500.00		1 440.00
818.45		PRELEVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS		9 000.00		9 000.00		8 647.65
818.451		PRELEVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX SOUS CAPITAL PROPRE		9 000.00		9 000.00		8 647.65
818.4511.000	02.480.00	Prélèvement sur le fonds forestier de réserve		9 000.00		9 000.00		8 647.65
82		SYLVICULTURE	46 300.00	82 200.00	42 000.00	79 000.00	49 505.05	152 742.25
820		SYLVICULTURE	46 300.00	82 200.00	42 000.00	79 000.00	49 505.05	152 742.25
820.31		CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	46 300.00		42 000.00		49 505.05	
820.310		CHARGES DE MATIERES ET DE MARCHANDISES	46 300.00		42 000.00		49 505.05	
820.3101.000	03.314.04	Achat de bois	44 400.00		42 000.00		47 609.50	
820.3101.000	03.314.05	Achat de sapin de Noël	1 900.00				1 895.55	

COMPTE DE RESULTATS			Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
Compte	MCH1	Désignation	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
820.36		CHARGES DE TRANSFERTS	-		-		-	
820.363		SUBVENTIONS A DES COLLECTIVITES PUBLIQUES ET A DES TIERS	-		-	-	-	
820.3637.000	03.429.02	Rabais accordées sur la vente de bois						
820.3637.001	03.429.05	Rabais accordées sur la vente de sapin de Noël						
820.42		TAXES ET REDEVANCES		42 200.00		39 000.00		45 769.50
820.425		RECETTES SUR VENTES		42 200.00		39 000.00		45 769.50
820.4250.000	03.429.02	Vente de bois		41 200.00		39 000.00		44 779.50
820.4250.001	03.429.05	Vente de sapin de Noël		1 000.00		-		990.00
820.44		REVENUS FINANCIERS		40 000.00		40 000.00		106 972.75
820.445		REVENUS FINANCIERS DE PRÊTS ET DE PARTICIPATIONS PA		40 000.00		40 000.00		106 972.75
820.4451.000	01.422.03	Participation au résultat du triage forestier		40 000.00		40 000.00		106 972.75

COMPTE DE RESULTATS			Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
Compte	MCH1	Désignation	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9		FINANCES ET IMPÔTS		4 500.00		10 000.00		3 486.00
96		ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE		4 500.00		10 000.00		3 486.00
961		INTERÊTS		4 500.00		10 000.00		3 486.00
961.44		REVENUS FINANCIERS		4 500.00		10 000.00		3 486.00
961.440		REVENUS DES INTERÊTS		4 500.00		10 000.00		3 486.00
961.4401.000	01.422.00	Intérêts des créances et comptes courants		4 500.00		10 000.00		3 486.00

**BOURGEOISIE
DE MARTIGNY-COMBE**



Compte des investissements

COMPTE DES INVESTISSEMENTS			Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
Compte	MCH1	Désignation	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8		ECONOMIE PUBLIQUE	15 000.00		16 000.00		0.00	
81		AGRICULTURE	15 000.00		16 000.00		0.00	
818		AGRICULTURE DE MONTAGE	15 000.00		16 000.00		0.00	
818.50		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 000.00		0.00		0.00	
818.504		BÂTIMENTS	0.00		0.00		0.00	
818.5040.000	02.501.03	Réfection Alpage de Bovinette						
818.5040.002	02.501.04	Réfection Alpage Proz-du-Scex						
818.506		BIEN MEUBLES	15 000.00		0.00		0.00	
818.5060.000	Nouveau	Equipements Alpage Proz-du-Scex	15 000.00					
818.56		PROPRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0.00		16 000.00		0.00	
818.566		ORGANISATIONS PRIVEES A BUT NON LUCRATIF	0.00		16 000.00		0.00	
818.5660.000	02.501.06	Participation financière eau Alpage des Prélayes			16 000.00			

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS			2021	Amortissements 2021 projetés selon MCH1					Amortissements 2022 projetés selon MCH2						
No compte fonction	No compte bilan	Intitulé	Valeur au 01.01.2021	Investissement budget 2021	Solde avant amortissement	% MCH1	Amortissements budget 2021	Valeur projeté au 31.12.2021	Investissement budget 2022	Solde avant amortissement	% MCH2	Amortissements budget 2022	Valeur projeté au 31.12.2022	Contôle % MCH2	No compte amortissement
818	1404.00	Bâtiments d'alpage	52 100.00	-	52 100.00	10%	5 300.00	46 800.00	-	46 800.00	10%	4 700.00	42 100.00	10%	818.3300.40
818	1406.00	Citerne Alpage Pro du Scex	-	-	-	10%	-	-	15 000.00	15 000.00	45%	6 800.00	8 200.00	45%	818.3300.60
818	1466.00	Subvention d'investissement Alpage des Prélayes	-	16 000.00	16 000.00	10%	1 600.00	14 400.00	-	14 400.00	50%	7 200.00	7 200.00	50%	818.3660.60
820	1405.00	Forêt	367 000.00	-	367 000.00	0%	-	367 000.00	-	367 000.00	0%	0.00	367 000.00	0%	820.3300.50
Totaux			419 100.00	16 000.00	435 100.00		6 900.00	428 200.00	15 000.00	443 200.00		18 700.00	424 500.00		

Aperçu des indicateurs financiers

Compte Budget Budget

1. Taux d'endettement net (I1)	2020	2021	2022	Moyenne
Dette nette en % des revenus fiscaux				#DIV/0!

Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)	2020	2021	2022	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets		169.4%	123.3%	429.8%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2020	2021	2022	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	-2.1%	-9.9%	-4.6%	-4.9%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2020	2021	2022	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	0.0%	-11.0%	-14.8%	-7.0%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2020	2021	2022	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	0.0%	19.9%	17.5%	13.0%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2020	2021	2022	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	1.4%	-3.1%	14.4%	3.7%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2020	2021	2022	Moyenne
Dette nette I par habitant	-2983	-3001	-3007	-2997

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2020	2021	2022	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	52.3%	26.9%	18.8%	36.3%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% - 20%	moyen
< 10%	mauvais

Principes pour la présentation et la tenue du compte de la bourgeoisie de Martigny-Combe

1. Base légale

L'établissement du compte de la bourgeoisie de Martigny-Combe se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie de Martigny-Combe se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.00

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 10'000.00

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 10'000.00 par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont inscrits dans le groupe de matières approprié et amortis en conséquence.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.00

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 10'000.00 par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 10% (7% à 10%) (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 10% (7% à 10%) (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 10% (7% à 10%) (compte bilan 1403)

Bâtiments : 10% (8% à 15%) (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 45% (35% à 60%) (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 50% (10% à 100%).

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr. 0.00

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 10'000.00

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 10'000.00

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les

financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.